

Obtenir la date de rédaction d'un testament authentique

Par karine772, le 22/04/2013 à 15:23

Bonjour,

Ma grand tante est décédée il y a 2 mois 1/2 et a laissé un testament (ouvert la semaine dernière) en faveur d'un de mes oncles lésant ainsi mon père et un autre de ses frères. Nous soupçonnons cet oncle héritier d'avoir abusé de la confiance de ma tante qui avait la maladie d'Alzheimer sur les 4 dernières années de sa vie et de lui avoir fait signer un testament sans qu'elle ne réalise vraiment ce qu'elle faisait.

Ma question: Est-il possible d'obtenir la date de la signature de l'acte chez le notaire ? Nous aimerions savoir si ce testament est antérieur ou postérieur à la déclaration de la maladie ce qui changerait beaucoup de choses.

Merci de votre éventuelle réponse.

Par youris, le 22/04/2013 à 15:42

bjr,

vous ne pouvez pas écrire que vos parents ont été lésés car votre grand tante en l'absence de descendants pouvait léguer ce qu'elle voulait à qui elle voulait.

que vos parents aient été déçus de ne pas figurer comme légataires de votre grand tante serait plus exact.

si comme le suggère le titre il s'agit d'un testament authentique, c'est qu'il a été établi par un notaire avec des témoins et dicté par le testateur ce qui a priori atteste que votre grande tante était saine d'esprit au moment de sa rédaction.

s'il s'agit d'un testament olographe, il ne vous reste que le recours au tribunal.

si vos parents ne sont pas héritiers, ils ne pourront pas obtenir des renseignements relatifs à ce testament.

vos parents peuvent prendre contact avec le notaire en charge de la succession pour exprimer leur doute quant à la santé de votre grand tante au moment de la rédaction du testament mais le notaire est tenu au secret professionnel. cdt

Par karine772, le 22/04/2013 à 15:52

Merci Youris de votre réponse rapide.

C'est mon oncle qui affirme qu'il est authentique pour faire taire toute contestation... Et je suis consciente que ma tante pouvait léguer ses biens à qui elle voulait.

Nous détenons un rapport d'un médecin expert mentionnant que ma tante étant bien atteinte d'Alzheimer. Si le testament a été établi après ce rapport ledit testament est contestable. Le souci c'est qu'on aimerait juste avoir la date et non le contenu bien sûr. Comment contester si on n'a pas un minimum de données ?